

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Déploiement d'une nouvelle station « Vélib' » - approbation de l'avenant n° 1 à la convention signée avec Autolib Vélib Métropole

Rapporteur : Patrice Pattée

La ville de Sceaux a adhéré au syndicat mixte Autolib' par délibération du 26 mars 2009 et au Syndicat d'Études Vélib' Métropole par délibération du 17 décembre 2015.

Lors de sa séance du 11 mai 2017, le conseil municipal a décidé le transfert de la compétence de location de vélos en libre-service au syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole ainsi que l'adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » de ce syndicat.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 30 juin 2017, a décidé de confirmer l'installation de 3 stations Vélib' à Sceaux (dont une partagée avec Bagneux) situées respectivement dans le centre-ville, le quartier Robinson et le quartier des Blagis.

Depuis leurs installations, les stations ont connu une forte évolution de leurs utilisations. A titre d'exemple, la station près de la gare Robinson comptait 1 125 départs et arrivées en juillet 2021 contre 563 en juillet 2019. Les deux autres ont également remporté un succès important, avec un passage de 611 à 1 281 entre juillet 2019 et 2021 pour le Centre, et de 373 à 1 000 pour Les Blagis sur la même période.

Dans la poursuite des actions déjà engagées en faveur du développement du vélo et de son plan de mobilité de l'administration, il est proposé de déployer une nouvelle station située en face de l'hôtel de Ville pour développer ce service.

La quatrième station Vélib' sera implantée sur quatre places de stationnement neutralisées au niveau de l'impasse de la mairie (face à l'hôtel de ville).

L'implantation de cette nouvelle station offrira aux Scéens et Scéennes un hub multimodal permettant l'interconnexion de différents modes de transport et le transit des personnes. En effet, les usagers pourront bénéficier également de bornes de recharge pour les véhicules électriques (bornes bleues) et d'arceaux pour les vélos et d'une place de stationnement pour le nouveau service d'autopartage Communauto.

Le déploiement de cette nouvelle station s'inscrit dans le cadre du plan de mobilité de l'administration de la Ville qui vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements des agents, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Il répondra aussi à la demande du lycée Marie-Curie pour proposer aux élèves et étudiants une station Vélib' à proximité de l'établissement.

Au vu des quatre années d'exercices, le coût de fonctionnement annuel laissé à la charge de la Ville ne dépassera pas les 10 000 €/station, soit pour l'ensemble des stations scéennes 35 000 € par an.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider le déploiement d'une nouvelle station Vélib' et d'autoriser le maire à signer les actes afférents notamment l'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Ville et le Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Velib'.